

NOTRE MISSION, NOTRE VISION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS DU PROJET ÉDUCATIF

Notre Mission

L'école Les Jeunes Découvreurs a comme mission de faire une différence en guidant les élèves, citoyens de demain, dans la découverte d'eux-mêmes et du monde qui les entoure.

Notre Vision

À notre école nous travaillons dans le plaisir, à collaborer au progrès de tous, dans le respect des différences.

Nos Valeurs

Pour l'école Les Jeunes Découvreurs, les valeurs préconisées sont celles de respect, collaboration et plaisir afin de réaliser notre vision.

Respect : Faire de l'écoute active, en restant le plus authentique possible, sans porter de jugement.

Collaboration : S'entraider, partager, accepter les idées et s'engager vers la réalisation, dans un cheminement commun.

Plaisir : Favoriser le bien-être dans notre milieu en posant un regard bienveillant sur l'autre pour l'accueillir.

Nos Engagements

Nous, les membres du personnel de l'école, nous engageons individuellement et collectivement à adopter les comportements et les attitudes correspondant à nos valeurs afin de faire évoluer l'école vers sa vision.

GUIDE AUX PARENTS

Renseignements généraux

ENTRÉES ET SORTIES DES ÉLÈVES

PÉRIODE	SITUATION	CLIENTÈLE	ENTRÉE
AM	J'arrive à l'école avant 8h10	Élèves du SDG seulement	Entrée du SDG
AM	J'arrive à l'école entre 8h10 et 8h20	Tous les élèves	Cour de l'école
AM	Si j'arrive après 8h25	Tous les élèves	Entrée principale (secrétariat)
DÎNER	☆ Préscolaire : 11h35 ☆ Primaire : 11h45 ☆ Élèves inscrits au service de garde	Marcheurs Élèves du SDG	Sortie de la rue Jacques-Cartier Service de garde
PM	J'arrive à l'école entre 13h et 13h10	Tous les élèves	Cour de l'école
PM	J'arrive à l'école après 13h15	Tous les élèves	Entrée principale (secrétariat)
PM	Je quitte l'école 14h52 15h35 Éducatrices	Préscolaire Primaire Élèves du service de garde	Sortie de la rue Jacques-Cartier Cour d'école Service de garde

Les élèves qui ne sont pas au service de garde, ne doivent pas arriver à l'école avant 8h10 le matin et 13h l'après-midi, moment où débute la surveillance des enseignants à l'intérieur.

- Le service de garde ouvre ses portes à 7h et ferme à 18h.
- Le matin, le secrétariat ouvre à 8h.
- Le midi, le secrétariat ferme de 12h à 13h ainsi qu'en fin de journée, à 16h.

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET PROFESSIONNEL DE L'ÉCOLE

Directrice :	Nathalie Hébert	Éducateurs spécialisés	
Directrice adjointe :	Nancy Bernard	TSA :	Julie Desserres et Hani Greiss
Agente de bureau :	Sophie Dollan	Infirmière :	Maryline Gemme
Secrétaire :	Hélène Reboux	Orthophoniste :	Audrey Drouin
Technicienne SDG :	Louise Gagné	Orthopédagogue :	À venir
Concierge de jour :	Mario Héon	Orthopédagogue :	Marie-Claude Gauthier
Concierge de soir :	À venir	Psychologue :	Suzanne Comeau
Éducatrice spécialisée :	Annie Morin	Psychoéducatrice :	Anne-Marie Leclerc
Éducatrice spécialisée :	Amélie Goulet		

VOICI LES MEMBRES DU PERSONNEL QUI S'OCCUPENT DE MOI RÉGULIÈREMENT :

Titulaire de ma classe : _____
Spécialiste en art dramatique : _____
Spécialiste en anglais: _____
Spécialiste en éducation physique: _____
Orthopédagogue : _____
Technicienne du service de garde : Louise Gagné
Éducatrice du service de garde : _____

VISITEURS

Tout visiteur qui souhaite circuler dans l'école doit **obligatoirement** se présenter au secrétariat et s'identifier.

Pour éviter toute inquiétude et questionnement de la part des enseignant(e)s, des éducatrices et des parents et pour la sécurité de vos enfants, nous demandons aux parents de rester à l'écart de la cour d'école lorsqu'ils viennent reconduire leur enfant. Le personnel de l'école est présent et assure la surveillance.

ABSENCES DES ÉLÈVES

Veillez faire parvenir à l'avance un billet pour toute absence prévue, au **secrétariat**, à l'enseignant(e) titulaire et à la technicienne du service de garde, s'il y a lieu, expliquant le motif de l'absence.

En cas de maladie ou de retard, veuillez téléphoner ou faire suivre un courriel au **secrétariat** de l'école à : lesjeunesdecouvreur@csp.qc.ca le matin **avant 8h25**, en **spécifiant le nom et le prénom de l'élève, son groupe et la raison de son absence**. Il faut également prévenir l'école de toute maladie contagieuse ou de présence de poux.

RETARDATAIRES

Quand un élève est en retard à l'école, il doit entrer par l'entrée principale afin de motiver son retard.

Important : dans le cas de retards fréquents, nous communiquerons avec les parents afin de remédier à la situation. Nous désirons également informer les parents que des absences et des retards répétés nuisent au rendement scolaire de leur enfant et perturbent le bon déroulement des cours.

DÉPARTS HÂTIFS DE L'ÉCOLE

Veillez toujours aviser le secrétariat, l'enseignant(e) et le service de garde, s'il y a lieu, par écrit pour tout départ hâtif. D'autre part, avant de retourner un élève à la maison pour cause de maladie, nous communiquons avec ses parents par téléphone afin de nous assurer de la présence d'une personne

responsable pour le recevoir. **Veillez nous aviser de tout changement de numéro de téléphone à la maison, de cellulaire ou au travail.**

MALADIE – VS – LES RÉCRÉATIONS

Les enfants qui viennent à l'école doivent être suffisamment en santé pour faire le travail intellectuel demandé. Tous les élèves doivent prendre leur récréation à l'extérieur. Quelques cas exceptionnels : une opération récente, une fracture ou un cas d'asthme sévère par temps très froid peuvent être acceptés. Bien entendu, nous respectons les recommandations de la direction de La santé publique quant aux températures extrêmes. En effet, les élèves demeurent à l'intérieur de l'école lorsque la température atteint -25°C ou que l'indice de refroidissement est de -28°C.

COMMUNICATION AVEC L'ÉCOLE

L'école est ouverte de 8h à 11h45 et de 13h à 16h. Pour rencontrer la direction ou l'enseignant de votre enfant, il est nécessaire de communiquer par écrit ou par téléphone afin de prendre rendez-vous. Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais.

STATIONNEMENT

Il est interdit d'emprunter le stationnement pour déposer ou venir chercher les enfants. Les deux stationnements sont réservés aux membres du personnel de l'école et du Centre à la petite enfance (coin Jacques-Cartier). Merci de faire preuve de civisme et de prudence.

SURVEILLANCE DANS LA COUR

Si votre enfant n'est pas inscrit au service de garde, **il ne doit pas arriver à l'école avant 8h10 le matin et 13h l'après-midi**, moment où la surveillance commence à l'intérieur.

SERVICE DE GARDE

Le service de garde ouvre dès 7h. Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec la technicienne au 450-655-7892, poste 6 ou par courriel au garde.les-jeunes-decouvreur@csp.qc.ca

SERVICE DU DÎNER À L'ÉCOLE

Le service du dîner à l'école débute le premier jour de classe à la rentrée scolaire. Le formulaire d'inscription est disponible au bureau de la technicienne du service de garde. **Aucun élève n'est accepté au service de garde sans y être inscrit.**

COLLATIONS ET BOÎTES À LUNCH

À l'école, les collations santé suivantes sont fortement suggérées : **fruits, légumes et produits laitiers.**

Attention aux allergies

Important : les arachides, les graines de tournesol, les pistaches en écale, les noix de toutes sortes, la gomme à mâcher, le chocolat, les friandises, les boissons gazeuses et les croustilles sont à éviter.

LISTE DES FOURNITURES SCOLAIRES

Cette liste de base a été envoyée par courriel à tous les parents en juillet est également disponible sur le site de l'école.

CAHIERS D'EXERCICES

Le montant maximum demandé aux parents pour l'achat des cahiers d'exercices est déterminé par le conseil d'établissement.

JOUETS ET OBJETS DE VALEUR

Par mesure de sécurité, à moins d'une permission spéciale accordée par les enseignant(e)s ou les éducatrices, nous demandons aux élèves de **ne pas apporter** : articles ou jouets jugés dangereux ou dérangeants, couteaux, canifs et autre objet pouvant causer des blessures ; pour des **raisons préventives et éducatives, vol, bris et perte** : iPod, Mp3, argent, objet de valeur ou objets qui s'échangent (collants, billes, cartes de collection). Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés. **Le téléphone cellulaire ou intelligent est INTERDIT à l'école.**

- Nous vous rappelons que le casier de l'élève demeure la propriété de l'école.
- Advenant un projet spécial, vous serez avisés par l'enseignant(e) ou la technicienne.
- Pour les récréations, nous acceptons : balles de tennis, ballons, ballons-poire, élastiques, cordes à danser, mini-hockey. Pour le mini-hockey, le port de lunettes protectrices est obligatoire.

OBJETS PERDUS

Les objets de valeur trouvés sont remis au secrétariat, les autres sont conservés dans chacun des cycles.

Nous vous invitons à communiquer avec l'enseignant(e) de votre enfant pour récupérer les objets perdus par ce dernier. Afin de faciliter la récupération de ces objets, il est important de bien les identifier.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Afin que les élèves puissent bien vivre les cours d'éducation physique et surtout respecter les règles d'hygiène et de sécurité, ils doivent porter un costume approprié soit des souliers de course à semelles rigides et antidérapantes, un chandail à manches courtes et un pantalon court ou long (jogging). De plus, les cheveux longs doivent être attachés et les bijoux sont à éviter, car ils peuvent causer des blessures.

Si votre enfant doit s'absenter d'un cours pour une période indéterminée (opération mineure, blessures ou autres), il doit apporter un billet signé par vous.

Pour toute abstention totale, votre enfant doit apporter un CERTIFICAT MÉDICAL dûment signé.

RÉCRÉATION

À la récréation, la prudence et le respect sont de mises. Les enfants doivent s'amuser à l'intérieur des limites de la cour et des sections assignées. En tout temps, ils doivent respecter les zones de jeux et les règles du parc-école (les trottoirs et le stationnement ne sont pas des endroits de jeux).

BICYCLETTE ET PATIN À ROUES ALIGNÉES

Lorsque les élèves arrivent à l'école, ils doivent s'assurer de bien cadenasser leur bicyclette et de l'avoir déposée sur les supports situés à l'extérieur de la cour. De plus, il est fortement recommandé de porter un casque protecteur.

Important : En aucun temps, l'école n'est tenue responsable du vol ou des bris des bicyclettes ou de tout autre équipement de sport utilisé à l'école. Par sécurité, l'élève enlève ses patins à roues alignées dès son arrivée à l'école c'est-à-dire avant d'entrer dans la cour. Nous acceptons également les trottinettes et les planches à roulettes dans la mesure où elles peuvent être cadenassées et placées au même endroit que les vélos.

TRANSPORT SCOLAIRE

En tout temps, les élèves doivent respecter les règlements concernant le transport en autobus scolaire, lors des trajets quotidiens et des visites éducatives. Ce service de transport n'est pas établi dans le but de répondre à des besoins occasionnels, variables ou personnalisés. Son efficacité repose sur le fait qu'il est organisé afin de répondre à des besoins réguliers pour l'ensemble des élèves admissibles au transport scolaire.

URGENCE NEIGE

Lors de journées tempête, veuillez consulter la liste des stations radiophoniques ou de télévision disponible sur le site du Centre de services scolaire www.cssp.qc.ca sous la rubrique *Nous joindre*, sous *Urgence fermeture*, afin de vous assurer de l'ouverture ou de la fermeture de l'école. L'information est également donnée sur la page d'accueil du site du Centre de services scolaire et sur Facebook.

En cas de fermeture de l'école qui se déclare en cours de journée, votre enfant se rend à l'endroit préalablement convenu par vous les parents.

LISTE DES MÉDIAS À CONSULTER EN CAS DE BESOIN



STATIONS RADIOPHONIQUES	STATIONS DE TÉLÉVISIONS
Radio énergie - 94,3 / CKOI-FM – 96,9	Ici Radio-Canada
COOL-FM – 98,5 / CKBE-FM - 92,5	TVA « Salut bonjour! »
CBF FM, Ici Radio-Canada – 95,1/	MÉTÉO MÉDIA
Rouge Montréal – 107,3	RDI ou LCN

FICHE URGENCE-SANTÉ

Nos politiques de premiers soins et de sorties d'urgence exigent que les parents inscrivent sur la **fiche d'urgence santé de l'élève**, remise en début d'année scolaire, **deux numéros** où nous pouvons joindre l'un des deux parents, la gardienne ou un proche advenant une situation d'urgence.

Dans le cas où il y a nécessité de fermer l'école, nous renvoyons les élèves à la maison, ayant pris soin de vérifier qu'un adulte responsable s'y trouve pour l'accueillir. En cas d'évacuation, les élèves iraient au Centre des glaces Gilles-Chabot.

Si votre enfant a un « ÉPIPEN », vous devez l'apporter rapidement à l'école.

MÉDICAMENTS

EN AUCUN CAS, UN MEMBRE DU PERSONNEL NE PEUT ADMINISTRER UN MÉDICAMENT SANS PERMISSION ÉCRITE PRÉCISE DES PARENTS (formulaire officiel de l'école). Lorsqu'un médicament est administré à l'école, il s'agit alors d'une **mesure exceptionnelle**.

Tous les types d'allergies sont déclarés. Veuillez nous aviser de tout changement concernant l'état de santé de votre enfant. De plus, il est **interdit** d'apporter un médicament **sans ordonnance** à l'école. Dans toute situation, l'infirmière doit préparer une procédure d'administration.

Le médicament prescrit doit donc :

- être dans son contenant d'origine;
- porter l'étiquette originale de la pharmacie (incluant le nom de l'enfant et du médicament, la dose et la fréquence d'absorption). Tout médicament non prescrit par un médecin ne pourra donc être administré à votre enfant : aspirine, sirop pour la toux, gouttes pour les yeux, etc.;
- Si possible, quand il s'agit d'antibiotiques, veuillez demander à votre médecin d'ajuster la prescription de sorte que les doses puissent être administrées à la maison.



ASSURANCE ÉCOLIER

Le centre de services scolaire ne détient pas d'assurance accident pour ses élèves. Il est de la responsabilité des parents de souscrire annuellement à une telle assurance auprès d'un assureur privé.

URGENCE-AMBULANCE

En cas d'urgence, le personnel de l'école prend les mesures nécessaires pour donner les premiers soins à l'élève. Si l'état de santé de l'enfant nécessite un transport en ambulance, celui-ci sera aux frais des parents.

AIDE OFFERTE AUX ÉLÈVES

La référence est préparée par l'enseignant, autorisée par les parents et approuvée par la direction. Toute aide donnée à un élève est décidée par la direction en collaboration avec les intervenants concernés.

a) orthopédagogie

Aide offerte aux élèves qui ont un retard ou une difficulté en français (lecture, écriture) ou en mathématique.

b) orthophonie (difficulté de langage)

Pour les élèves du préscolaire et de 1^{re} année dont les difficultés de langage affectent le rendement scolaire, l'orthophoniste diagnostique les troubles de la voix, de la parole et du langage en évaluant la nature et le degré du déficit. À la suite de cette évaluation, elle organise des activités visant à apporter les correctifs souhaités et conseille des exercices à faire à domicile. Elle est aussi responsable de l'évaluation en dyslexie.

c) psychologie

En milieu scolaire, la psychologue évalue l'élève lorsque les difficultés scolaires ou personnelles rencontrées nuisent à ses résultats et à son développement.

d) infirmière

Nous profitons, une journée par semaine, de la présence d'une infirmière du C.L.S.C. à l'école. Elle présente des programmes d'information sur la santé.

e) hygiéniste dentaire

A quelques reprises durant l'année scolaire, nous recevons la visite d'une hygiéniste dentaire prêtée par le C.L.S.C., laquelle fait du dépistage auprès de quelques classes.

f) psychoéducatrice

Le rôle de la psychoéducatrice est d'apporter un soutien au personnel ou aux élèves en groupe ou de manière individuelle. Elle intervient particulièrement lors de résolution de conflit et travaille aussi les habiletés sociales des élèves.

PARENTS BÉNÉVOLES

Comme par les années précédentes, nous comptons sur la collaboration des parents bénévoles à la bibliothèque. Le conseil d'établissement a également besoin de votre participation.

Si vous êtes disponibles et intéressés, vous pourrez compléter un formulaire en début d'année. En ce qui concerne le conseil d'établissement, les informations vous seront fournies lors de l'assemblée générale des parents en septembre.

Il nous fait plaisir de vous

POUX DE TÊTE (PÉDICULOSE)

INFORMATIONS TRANSMISES À TITRE PRÉVENTIF

SAVEZ-VOUS QUE LES POUX DE TÊTE :

- ne causent pas toujours de démangeaisons;
- se retrouvent souvent chez les enfants qui fréquentent le milieu scolaire ou le milieu de garde particulièrement au retour des vacances;
- s'attaquent à tout le monde, les riches comme les pauvres;
- aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales;
- se nourrissent de sang humain;
- résistent aux shampoings ordinaires mais sont facilement tués par un traitement spécial contre les poux;
- ne transmettent pas de maladies;
- ne vivent pas sur les animaux domestiques.

QU'EST-CE QU'UN POU ?

- c'est un minuscule insecte grisâtre;
- vit environ 30 jours, près de la racine des cheveux et parfois sur les sourcils et dans la barbe;
- pond de 6 à 8 œufs (lentes) par jour;
- ne saute pas et ne vole pas.

QU'EST-CE QU'UNELENTE ?

Les lentes vivantes:

- sont des œufs de couleur blanc grisâtre qui ressemblent à des pellicules gonflées, luisantes et translucides;
- se retrouvent le plus souvent à moins de 1 cm du cuir chevelu

Les lentes mortes:

- sont plus blanches et desséchées;
- se retrouvent surtout à plus de 1 cm du cuir chevelu.

*Les lentes s'accrochent à la tige des cheveux et sont difficiles à enlever. Une **pellicule**, une **poussière** ou une **saleté** qui s'enlève facilement **n'est pas une lente**.*

COMMENT ON ATTRAPE DES POUX DE TÊTE ?

- Les poux passent facilement d'une tête à l'autre s'il y a **contact entre les cheveux**, par exemple au moment d'une accolade.
- Les poux de tête **ne s'attrapent pas facilement au contact d'objets personnels** tels que les chapeaux, les peignes, les brosses à cheveux, les taies d'oreiller, ni par contact avec les dossiers de divans, les draps, les tapis, les lunettes, etc.

COMMENT SAVOIR SI ON A DES POUX OU DES LENTES ?

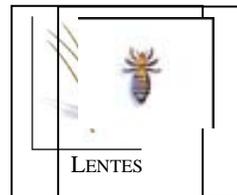
Par un examen de la tête, de préférence avec un peigne fin destiné à cet usage. On trouve généralement moins de 10 à 20 poux sur une tête infestée, d'où l'importance de faire un examen attentif.

QUAND DOIS-JE FAIRE UN EXAMEN DE LA TÊTE ?

- Au moins une fois par semaine, au moment d'un lavage régulier des cheveux, surtout au retour de vacances des enfants.
- À tous les jours, s'il y a présence de poux dans l'entourage.
- Dès qu'il y a démangeaison du cuir chevelu.

COMMENT FAIRE UN EXAMEN DE LA TÊTE ?

- Placer la tête sous un bon éclairage : les poux fuient la lumière, ce qui permet de les voir se déplacer; une loupe peut aussi aider à les trouver.
 - Rechercher les poux et les lentes, surtout derrière les oreilles et près de la nuque.
 - Séparer les cheveux en mèches de la largeur du peigne fin ou, pour les cheveux très longs, en mèches d'environ 2cm.
 - Passer le peigne fin selon la procédure décrite plus loin (voir *Procédure pour enlever les lentes*).
 - Examiner les cheveux par section, d'un côté à l'autre de la tête et depuis la zone frontale jusqu'à la nuque.
 - Après chaque coup de peigne, vérifier la présence de poux ou de lentes sur le peigne fin.
- Il est important de **se laver les mains** après chaque examen.



POUX TAILLE RÉELLE

COMMENT PRÉVENIR LES POUX DE TÊTE ?

Garder les cheveux longs attachés.

Rappeler aux enfants:

- d'éviter de se coller la tête contre celle des autres;
- de placer tuque, casquette et foulard dans la manche de leur manteau.

Examiner régulièrement la tête des enfants. Il n'existe pas de traitement de prévention. Seuls un dépistage et un traitement rapides des personnes atteintes peuvent prévenir la propagation des poux de tête.

COMMENT TRAITER LES POUX ET LES LENTES ?

- **Appliquer** le plus tôt possible un traitement contre les poux.
- **Aviser** immédiatement l'école, le service de garde et les personnes ayant été en contact étroit avec la personne infestée. Votre enfant peut retourner dans son groupe immédiatement après la première application du traitement.
- **Examiner** la tête de **toutes les personnes** dans votre famille.

...VERSO

- **Traiter seulement les personnes qui ont des poux ou des lentes vivantes.** Le traitement est plus efficace lorsque toutes les personnes ayant des poux sont traitées **en même temps** (la même journée).

AVEC QUOI TRAITER LES POUX ET LES LENTES ?

Consultez votre pharmacien. Il vous recommandera le traitement approprié qui sera remboursable partiellement ou complètement par vos assurances privées ou publiques.

Pour l'application, veuillez suivre les recommandations du fabricant.

Pour permettre une meilleure efficacité du médicament contre les poux:

- ne pas utiliser un shampoing "2 dans 1" ou un revitalisant avant ou après l'application du produit;
- ne pas laver les cheveux pour 48 heures après l'application du produit;
- ne pas utiliser de produit à base de vinaigre;
- d'autres produits contre les poux sont offerts sur le marché, cependant leur efficacité n'a pas été démontrée par des études publiées.
- **L'application des produits contre les poux peut provoquer des démangeaisons ou une légère sensation de brûlure sur le cuir chevelu.**
- **En cas d'échec avec les traitements recommandés précédemment, utilisez Resultz^{MC}, selon les indications et le mode d'emploi du fabricant.**

FRÉQUENCE D'APPLICATION:

Le traitement consiste en **deux applications** du même produit, la **deuxième** étant de **7 à 10 jours après la première**, même si on ne voit plus de poux vivants et lentes viables dans la chevelure.

Si des **poux vivants** (il faut être sûr afin d'éviter un sur traitement) sont observés 48 heures après la première application du produit, il est recommandé de refaire un traitement aussitôt en utilisant un autre produit de composition différente parmi ceux qui sont mentionnés ci-haut.

Consulter un professionnel de la santé pour tout doute sur l'efficacité du traitement.

COMMENT PROCÉDER POUR ENLEVER LES LENTES ?

Si vous recevez un avis de l'école ou du service de garde vous demandant d'enlever les lentes, voici la procédure à suivre:

- Appliquer une **serviette humide sur le cuir chevelu** pendant au moins 30 minutes; cela permettra de décoller les lentes plus facilement.
- Placer la tête sous un bon éclairage : les poux de tête fuient la lumière, ce qui permet de les voir se déplacer; une loupe peut aussi aider à les trouver.
- Se munir d'un peigne fin pour les poux de tête et se placer à la portée de l'eau chaude.
- Démêler les cheveux avec un peigne ordinaire.

- Séparer les cheveux en mèches de la largeur du peigne fin ou, pour les cheveux très longs, en mèches d'environ 2 cm.
- Passer le peigne fin mèche par mèche.
- Incliner le peigne fin vers le cuir chevelu et l'enfoncer dans la mèche de cheveux le plus proche possible du cuir chevelu.
- S'assurer que les dents du peigne fin ont bien pénétré la mèche de cheveux jusqu'au fond du peigne.
- Glisser le peigne fin depuis le cuir chevelu vers l'extrémité de la mèche de cheveux.
- Examiner les cheveux par section, d'un côté à l'autre de la tête et depuis la zone frontale jusqu'à la nuque.
- Porter une attention particulière à l'arrière des oreilles et à la nuque.
- Tremper le peigne dans l'eau chaude après chaque coup de peigne.

Pour enlever une lente qui résiste au peigne fin, on peut utiliser les ongles ou une pince à sourcils, en la faisant glisser le long du cheveu.

COMMENT NETTOYER LES OBJETS PERSONNELS ?

Le risque de transmission par des objets personnels est minime, mais si vous recevez un avis de l'école ou du service de garde, procédez de la façon suivante:

Traiter les effets personnels (literie, peignes, brosses à cheveux, chapeaux, casquettes, autres accessoires) régulièrement utilisés par la personne infestée, selon une des méthodes suivantes:

- Faire tremper ces effets personnels dans un shampoing contre les poux (non dilué) pendant 5 à 10 minutes **ou**
- Faire tremper ces effets personnels dans l'eau chaude (environ 65° C ou 150°F) pendant 5 à 10 minutes **ou**
- Mettre les vêtements dans la sècheuse au réglage chaud pendant 20 minutes **ou**
- Faire nettoyer les vêtements à sec **ou**
- Entreposer ces effets personnels pendant 10 jours dans un sac de plastique.

Il est fortement déconseillé de vaporiser des insecticides dans la maison, sur les meubles ou sur les autres objets de l'environnement. Cette mesure est inefficace pour le contrôle des poux de tête. De plus, elle peut représenter un risque important pour la santé des personnes et des animaux exposés de cette façon à un produit potentiellement toxique. Les tapis et divans peuvent être nettoyés avec un aspirateur.

Les infirmières en santé scolaire

Source: Dépliant "Poux, poux, poux" du MSSS, 2009

Site internet: www.msss.gouv.qc.ca (cliquer sur *documentation* puis sur *publication*)

H:\sec5\scolaire\PÉDICULOSE OU POUX DE TÊTE.doc
Mai 2011

CODE D'ÉTHIQUE DE L'UTILISATION DU RÉSEAU INTERNET DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

À l'intention des élèves, du personnel et des parents

Le Centre de services scolaire des Patriotes affirme la primauté de la mission éducative dans les établissements scolaires. Les ressources du réseau Internet sont rendues disponibles, selon le cas, aux élèves, au personnel et aux parents, dans un contexte de soutien à des activités pédagogiques ou administratives.

L'utilisation du réseau internet de l'école doit être liée à la mission de l'institution et, dans un tel contexte, il est important que les utilisateurs adhèrent à des pratiques conformes aux objectifs éducatifs de l'organisation.

Tous les utilisateurs doivent :

- respecter les gens dans leur **communication** (messages, images, sons);
- respecter la **vie privée** des gens (informations confidentielles);
- respecter les **objectifs éducatifs** du réseau;
- respecter **l'intégrité du matériel et du réseau** (aucun piratage);
- se soucier de la **sécurité** et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau;
- rapporter à l'autorité compétente toute problématique **éthique** ou **technique** liée à l'utilisation du réseau;
- respecter les **modalités** d'utilisation d'Internet définies par l'école;
- ne pas communiquer son mot de passe.

L'utilisation illicite du réseau Internet de l'école doit être rapportée à l'autorité compétente qui jugera des mesures à prendre.

L'expression « **utilisation illicite** » désigne :

- des activités visant à détruire du matériel ou à porter atteinte à l'intégrité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes;
- l'utilisation non autorisée de codes d'accès d'autres utilisateurs ou de codes d'accès administratifs ou le prêt non autorisé de codes d'accès administratifs ou personnels;
- la diffusion non autorisée de renseignements personnels à caractère confidentiel (adresse privée, numéro de téléphone personnel, etc.);
- des communications irrespectueuses ou utilisant des jurons ou des expressions vulgaires;
- l'envoi ou la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou d'une manière ou d'une autre illégale ou incompatible avec la mission éducative de l'institution;
- toute forme de harcèlement ou de menace;
- des activités reliées aux opérations courantes d'un commerce personnel.

PROTOCOLE D'INTERVENTION EN SITUATION D'INTIMIDATION

Voici notre protocole visant à encadrer et à contrer les gestes d'intimidation et de violence à l'école Les Jeunes Découvreurs.

Lorsque l'on parle d'intimidation, il y a **trois (3) caractéristiques** importantes que l'on doit observer :

- * un **geste intentionnel** : la personne le fait de façon volontaire, elle a l'intention de blesser l'autre personne par ses gestes ou ses paroles.
- * un **geste répétitif** : les gestes agressifs ou d'exclusion sont posés plusieurs fois envers une même personne.
- * un **déséquilibre du rapport de force** : la personne qui intimide est plus forte physiquement ou psychologiquement (facilité à s'exprimer, à répliquer, à manipuler, désir de contrôle) que la victime.

On observe différentes formes d'intimidation :

- * discrimination
- * agression à caractère sexuel, homophobe ou xénophobe (dans le but d'exclure une personne en raison de sa différence)
- * taxage
- * cyberintimidation

Les différences entre le conflit et l'intimidation

INTIMIDATION

Caractéristiques

- Une situation normale, pas nécessairement négative.
- Il peut s'agir d'un geste accidentel
- Une situation qui se développe occasionnellement et selon les circonstances.

CONFLIT

- Une situation anormale, les gestes posés sont intentionnels (il ne s'agit pas d'un accident).
- Un enfant subit à répétition et sans rien dire les brutalités et les moqueries de ses pairs.

Caractéristiques

Relation entre les enfants

- En général, les forces sont égales entre les deux. Chacun va répliquer et tenir son bout.
- Les enfants impliqués se connaissent et sont généralement des amis.

Relation entre les enfants

- L'intimidateur est en position de force et abuse de son pouvoir sur la victime qui ne sait pas comment se défendre.
- Les enfants impliqués ne sont généralement pas des amis même s'il est possible qu'ils l'aient déjà été.

Causes et manifestations

- Le conflit survient à la suite d'un désaccord, d'une différence d'opinion ou de perception
- Le conflit peut être provoqué par l'un ou l'autre des enfants, pas toujours le même.
- Le conflit n'est pas prévu : il n'y a donc pas d'intention négative de faire du mal puisque cela survient sans aucune planification, sans qu'aucun des enfants concernés ne se soit dit : Je vais lui faire du mal.

Causes et manifestations

- L'intimidation se produit lorsque l'intimidateur veut user de son pouvoir sur la victime.
 - C'est toujours le même enfant qui est attaqué ou insulté par le même agresseur, sans qu'il soit capable de répliquer ou de se défendre à son tour.
 - Les gestes d'intimidation sont intentionnels et peuvent être planifiés. L'intimidateur peut prévenir les témoins silencieux de ce qu'il fera subir à la victime. Dans certains cas, l'intimidateur menace et prévient la victime qu'il continuera, surtout si celle-ci partage sa détresse à qui que ce soit dans le but qu'on l'aide.

Résolution de problème

- Les enfants acceptent généralement plus facilement de l'aide pour résoudre le conflit.
- Les enfants peuvent accepter de réparer leurs gestes.
- Lors d'un désaccord, après discussion et excuses mutuelles, on parvient à une entente.
-

Résolution de problème

- Très souvent l'agresseur accusera la victime, n'admettra pas son tort et ne reconnaîtra pas la gravité de son geste.
- Pour qu'il répare ses gestes, l'intimidateur devra souvent être obligé par un adulte.
 - La victime n'a pas d'excuses à faire à l'agresseur et n'a pas de geste à réparer.
 - Puisqu'il n'y a pas de désaccord sur une question, il ne faut pas viser une entente entre les parties en guise d'intervention.
- À moins que la victime dénonce ou qu'un témoin le fasse pour elle, la situation perdure et risque de s'aggraver.

Adapté du tableau « Les différences entre le conflit et l'intimidation » à la page 15 du guide *Prévenir et réduire la violence et l'intimidation à l'école* par Camil Sanfaçon pour la Fondation Jasmin Roy.

5^e infraction

- Excuses écrites à la maison
- Geste de réparation
- Rencontre entre la direction, la TES et l'élève
- Suspension à l'interne ou à l'externe
- Rencontre avec la police communautaire, parents et direction
- Inscription au registre des signalements de l'école



Soutien

Références à des services externes (CLSC...)

Signature du parent

Signature de l'élève

4^e infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Geste de réparation
- Intervention d'apprentissage social (TES ou psychoéducatrice) et rencontre avec la direction et les parents
- Production d'une affiche sur l'intimidation à l'aide d'une recherche sur Internet
- Inscription au registre des signalements de l'école



Soutien

Références à des services externes (CLSC...)

Signature du parent

Signature de l'élève

3^e infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Intervention d'apprentissage social (TES ou psychoéducatrice et rencontre avec la direction et les parents
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Geste de réparation
- Rencontre entre la direction, l'intervenant, l'élève et le parent pour la rédaction d'un contrat
- Inscription au registre des signalements de l'école

Soutien

Références à des services complémentaires

Signature du parent

Signature de l'élève

Soutien

Références à des services complémentaires à l'élève et aux parents, au besoin

2^e infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Intervention de la TES et rencontre avec la direction
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Geste de réparation
- Fiche de réflexion sur l'intimidation lors d'une retenue, à signer par le parent
- Appel aux parents,
- Rencontre entre la direction, l'intervenant et l'élève
- Inscription au registre des signalements de l'école

Signature du parent

Signature de l'élève

Soutien

Références à des services complémentaires à l'élève, au besoin

1^{re} infraction

- Excuses écrites à la maison et signées par le parent
- Conséquence reliée au geste d'intimidation
- Intervention de la TES et rencontre avec la direction
- Geste de réparation
- Inscription au registre des signalements de l'école



Signature du parent

Signature de l'élève